

INSCRIPTION TOURNOI DEPARTEMENTAL SAPEURS-POMPIERS DE PETANQUE 2025

Centre ou service : Tel. portable :

Email de contact :@.....

ENGAGEMENT :

| | NOM | PRENOM | TAILLE T-SHIRT |
|-----------------------------|-----|--------|----------------|
| 1 ^{ER} JOUEUR(SE) | | | |
| 2 ^{ÈME} JOUEUR(SE) | | | |
| 3 ^{ÈME} JOUEUR(SE) | | | |

- Une équipe peut être mixte et provenir de plusieurs CIS / services
- Chaque équipe prendra l'appellation du CIS / service du premier joueur
- 2 équipes max par CIS / service (sauf si le tournoi n'est pas complet)
- 1 feuille par équipe (pensez à faire une photocopie)
- Engagement : 25€ par équipe payable à l'engagement.



(Dans l'ordre d'arrivée au CIS, cachet de la poste faisant foi)

Il s'agit d'un tournoi officiel qualificatif pour le championnat de France

qui aura lieu les 5-6-7 septembre 2025 à LA SOUTERRAINE dans la Creuse (23)

Les équipes qualifiées pour le national doivent impérativement prendre contact avec David Zaïa pour faire le lien avec l'Union Départemental

REPAS DU MIDI :

NOMBRE DE REPAS (JOUEUR)..... x 20€ = €

NOMBRE DE REPAS (ACCOMPAGNANTS) x 20€ = €

FRAIS ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE = 25 €

MONTANT TOTAL À REGLER (ENGAGEMENT + REPAS) :..... = €

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de : **Amicale des pompiers d'Arcachon**

Envoi du dossier complet à :



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ARCACHON
34 AVENUE NELLY DEGANNE
33120 ARCACHON

Renseignement au 06.31.95.72.75 (David ZAÏA)



A retourner avant le 28 avril 2025

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- A partir de 08H00 Accueil des équipes (viennoiseries café...)
- 09H00..... Début du championnat départemental
- 12H00..... Arrêt du championnat pause repas
- 13H30..... Reprise du tournoi A
- 14H30..... Reprise des tournoi B & C
- Vers 17H30..... Remise des récompenses

RESTAURATION SUR SITE

De 9H à 18H restauration :

- Huitres du bassin
- Sandwich froid (jambon, jambon emmental...)
- Sandwich chaud (saucisses ou merguez)
- Assortiment de charcuterie
- Assortiment de pâtisserie
- Stand crêpes

De 9H à 18H buvette :

- café
- soda eau...
- Bière pression vin
- Planteur

Repas du midi :

- 1 verre de planteur ou bière ou jus de fruit ou verre de vin
- Assiette de charcuterie
- Paella Royale
- Assiette de fromage
- Trilogie de dessert

Les repas des joueurs et accompagnants doivent être commandés avant le 28 avril 2025

ACCÈS AU BOULODROME

BOULODROME DU PARC MAURESQUE,
PARC MAURESQUE ALLÉE DU MOULIN ROUGE (ANGLE ALLÉE DE TURENNE)
33120 ARCACHON

STATIONNEMENT POSSIBLE DANS LES RUES AUTOUR

PARKING A 5 MIN A PIED AVENUE DU DOCTEUR LORENTZ MONOD (LYCÉE GRAND AIR)

REGLEMENT

Article 1 : Ce championnat départemental est réservé aux adhérents de l'union départementale, qui doivent également être adhérents à l'union régionale des SP Aquitaine-Limousin et à la Fédération Nationale des SP de France (sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques du SDIS, actifs ou anciens et jeunes sapeurs-pompiers). **Il n'est pas nécessaire de posséder une licence, seule l'adhésion à l'union départementale est obligatoire** (couverture assurance hors service). Un contrôle sera effectué une semaine avant l'épreuve. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE D'ADHESION.

Article 2 : Le jour du championnat, les joueurs devront présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il leurs sera remis un badge pour la compétition. Si ce n'est pas le cas, ils ne participeront pas à la compétition afin d'éviter tout engagement frauduleux. Seront seules acceptées les pièces suivantes : Carte Nationale d'Identité, permis de conduire, Passeport, Licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) ou carte de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Article 3 : Le championnat départemental se déroule par poule de quatre. Les deux premières équipes de trois joueurs poursuivent le concours.

Article 4 : Les perdants de la poule du championnat départemental sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours. Celui-ci se dispute par élimination directe.

Article 5 : Un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux concours. Il se déroule par élimination directe. Toutes les parties se joueront en 13 points.

Article 6 : les parties et les graphiques sont placés sous contrôle de la F.F.P.J.P. le tirage au sort sera effectué une semaine avant le championnat. Dans la mesure du possible, l'organisateur évitera aux équipes d'un même centre / service de se rencontrer lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

Article 7 : les horaires définis devront être respectés sous peine de pénalités. De 5 a 15 min de retard : -2 points. Plus de 20 min de retard : partie perdue.

Article 8 : Le prix d'engagement est de 25€ par tripléte.

Article 9 : les challenges sont remis en jeu tous les ans et acquis au bout de trois ans.

Article 10 : les équipes mixtes hommes et femmes issues de centres ou de services différents sont acceptées. L'équipe portera le nom de centre ou service et représentera donc son centre ou service.

Article 11 : Ce championnat départemental sera qualificatif pour le championnat national. Les 8 premières équipes du concours principal (concours A), les 4 premières équipes du concours consolante (concours B) et les 2 premières équipes du concours complémentaire (concours C), soit 14 équipes au total, seront qualifiées pour participer au championnat national. L'équipe qualifiée devra présenter au National au moins deux joueurs du concours départemental avec la possibilité de choisir le 3^{ème} partenaire. Dans le cas contraire, l'équipe ne sera pas retenue et le bureau départemental de la section pétanque retiendra dans l'ordre la 9^{ème} équipe du concours A ou la 5^{ème} du concours B ou la 3^{ème} du concours C et ainsi de suite.

Article 12 : Droit à l'image. Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.